

# **EN SANTÉ AU TRAVAIL, L'EXAMEN PHYSIQUE, POUR QUOI FAIRE ?**

**L'**examen physique d'une consultation médicale ordinaire vient apporter des informations qui mènent au diagnostic. Mon expérience de la médecine d'urgence m'a appris à examiner soigneusement les malades à la recherche de ces signes. Dans ce contexte, l'examen du corps est subi par le malade, qui donne son consentement en pleine confiance dans le soignant qui s'occupe de lui. C'est la maladie qui l'oblige à cette sorte de passivité. En médecine du travail, la maladie n'est généralement pas le motif de la consultation : le salarié ne se plaint généralement de rien. Dans ce nouveau contexte, je me suis trouvée dans un certain désarroi : celui de ne pas savoir exactement quoi faire au moment de l'examen physique d'une personne qui travaille et qui, le plus souvent, se dit en bonne santé. C'est cette découverte qui m'a entraînée dans un questionnement sur les pratiques professionnelles des autres médecins du travail. La plupart d'entre eux intègrent un examen physique dans les consultations médicales de santé au travail. Se posent alors les questions suivantes : est-il indispensable d'examiner tous les salariés ? Comment faut-il les examiner en priorité ? Quel est l'intérêt de ces examens ? Pour tenter de répondre à ces questions, des médecins du travail ont accepté de s'interroger avec moi et de me donner accès à leur travail réel, aux choix qu'ils ont faits dans leur propre activité. Les réponses que j'ai obtenues permettent de mieux comprendre ce qui est en jeu dans l'examen physique en santé au travail.

## **TOUS LES SALARIÉS SONT-ILS EXAMINÉS PHYSIQUEMENT ?**

**L**es médecins interrogés sont divisés : il y a ceux qui examinent les salariés à chaque visite, à quelques exceptions près, et ceux qui ne font un examen physique que lorsqu'ils l'estiment nécessaire. Parmi les éléments qui peuvent faire varier le choix des médecins, le motif des consultations en fait partie. Lors des visites périodiques ordinaires, l'examen physique a lieu, alors qu'il peut être absent lors des visites de reprise, notamment après un congé maternité, un syndrome dépressif sans lien avec le travail, ou des visites spontanées dont l'objet n'est pas une pathologie particulière, mais une demande par rapport au poste de travail, par exem-

ple. Après le traitement lourd d'une pathologie (par exemple un cancer), l'examen du médecin du travail pourrait être un examen de plus (de trop ?), subi après un certain nombre d'examens médicaux dans lesquels le corps est malmené. L'examen peut ne pas avoir lieu : le salarié en est parfois soulagé. Dans les consultations motivées par une souffrance mentale, l'examen physique est absent, ou bien, il est reporté. Cela semble être relativement respecté par tous les médecins interrogés. À l'inverse, les visites qui donnent lieu à une inaptitude comportent un examen physique complet, pour des raisons médico-légales. D'autres arguments apparaissent ensuite. En effet, le fait d'examiner un corps donne sens à la question de la santé au travail, puisque le travail passe par le corps. Le risque de ne pas examiner les salariés est ainsi de ne prendre en compte que la souffrance qui peut se dire. L'examen physique permettrait alors de mettre en évidence ces éléments qui pourraient échapper si les visites médicales se limitaient à un entretien.

Dans la majorité des cas, l'absence d'examen donne lieu à une explication parce que certains salariés pourraient ne pas comprendre. Il apparaît comme évident qu'il est important de pouvoir discuter avec le salarié du fait que le médecin décide de ne pas l'examiner. Le salarié peut alors comprendre ce choix. Dans ce moment d'une consultation, il peut alors apparaître des éléments qui n'aurait pas eu leur place autrement. Quand l'examen n'a pas lieu, certains pensent qu'il est important de le noter dans le dossier pour éviter des erreurs d'interprétation ultérieure.

## **QUEL EXAMEN PHYSIQUE ?**

**L**e contenu de l'examen physique peut donc varier en importance. Il est variable d'un médecin à l'autre, d'une consultation à une autre. Il peut dépendre de ce qui a été évoqué dans un entretien préalable avec le salarié, des risques professionnels, du motif de la visite, d'éventuels symptômes évoqués lors de l'entretien, de demandes particulières des salariés, ou encore de la connaissance que le médecin a du dossier du salarié. Enfin, les contraintes de temps sont également évoquées. Il faut donc trouver un compromis entre le temps imparti, la fréquence des pathologies qui peuvent être dépistées et la facilité d'accès à certains organes.

## UN EXAMEN PHYSIQUE, POUR QUOI FAIRE ?

**L'**examen des salariés en bonne santé apparente a un intérêt. Il en a un pour la plupart des médecins interrogés, notamment dans les cas suivants :

- pour les pathologies dont les signes cliniques précèdent les signes fonctionnels,
- pour les pathologies qui ne sont pas facilement accessibles à la vigilance des salariés,
- pour les pathologies dont les signes peuvent être banalisés.

L'examen physique permet alors de mettre en évidence des symptômes quand les salariés disent que « tout va bien ». Cela peut alors éventuellement donner l'occasion au médecin de faire un lien avec le poste occupé, d'aborder des questions de santé, de donner des conseils de prévention. Par la suite, il devient possible d'élaborer des données collectives à partir des cas individuels.

Ces réponses sont valables quand, après un examen physique, le médecin a découvert des symptômes. La question reste alors posée quand le médecin ne trouve « rien », mais il semble que cela ne remet pas en cause l'intérêt d'un examen du corps. Dans le cas où le médecin constate des traces du travail sur le corps comme des cals des genoux, cela permet d'aborder avec le salarié la question de la prévention des risques. Dans le cas où le médecin ne trouve rien d'anormal, cela a quand même un intérêt puisque cela fait un point à une date donnée. Dans certains cas, même si le médecin pourrait penser que cet examen ne sert à rien, il peut être important pour le salarié qu'il ait lieu quand même.

L'un des médecins nous met en garde : discuter de l'utilité, des utilisations possibles de l'examen physique serait poser la question de sa « rentabilité ». Poser la question dans ces termes serait perdre de vue le véritable sens de l'examen

physique. En effet, l'examen du corps par un médecin a un intérêt dans sa pratique professionnelle médicale : celui du rapport au corps. L'examen physique pourrait permettre aux personnes de penser « corps et travail », notamment dans les cas de somatisations. Il peut aussi servir à rester près du corps pour recueillir d'autres informations, et ainsi, avoir accès aux souffrances qui ne peuvent ni être dites, ni même être pensées.

## EST-CE UN EXAMEN PHYSIQUE SPÉCIFIQUE AU MÉDECIN DU TRAVAIL ?

**L**es gestes de cet examen sont les gestes appris lors des études médicales : ils ne sont en rien spécifique aux médecins du travail. Par contre, les interprétations et les utilisations que chaque médecin fait de l'examen physique, sont spécifiques à ce métier. Les médecins du travail ont dû inventer une pratique médicale propre à leur spécialité dans l'examen du sujet normal. Ils savent établir des liens entre la santé, le langage du corps d'une part, et l'histoire individuelle et collective de travail, le poste occupé d'autre part. Pour finir, cet examen reste la spécificité du métier de médecin du travail par rapport à d'autres professionnels de santé au travail, puisque les médecins ont accès à l'examen du corps.

La considération de l'ensemble des pratiques professionnelles décrites par les médecins ayant contribué à ce travail m'a aidé à construire ma propre pratique d'aujourd'hui. L'examen physique a un intérêt, même pour des sujets en bonne santé apparente. J'ai appris que les médecins du travail savent s'en servir pour enrichir leur manière si spécifique d'aborder la santé au travail. Grâce à ces échanges sur le métier, j'ai trouvé un sens à cette partie de la consultation médicale, et j'ai goûté au plaisir de construire sa propre pratique à partir de la confrontation des pratiques professionnelles de ses pairs. J'ai maintenant de nouveaux questionnements...

Florence JEGOU

## BIBLIOGRAPHIE

### Quelques lectures choisies par Annie DEVEAUX

**F**ASSIN Didier, **R**ETCHMAN Richard, *L'empire du traumatisme, Enquête sur la condition de victime* – Éditions Flammarion, mars 2007

**D**EJOURS Christophe (sous la direction), *Conjurer la violence. Travail, violence et santé* – Coll. Essais Payot, 2007

**M**AURETTE Jacqueline, *Les héros sacrifiés du World Trade Center* – Éd. Jean-Claude Gawsewitch, 2007

**R**OGER Jean-Luc, *Refaire son métier*, ERES, 2007

**T**HEBAUD-MONY Annie, *Travailler peut nuire gravement à la santé* – Éditions La Découverte, 2007